



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 29360

### Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des associations de MJC à la suite de la régulation budgétaire qui ampute chaque poste FONJEP dépendant du ministère de la jeunesse de 150 euros pour l'année 2003. Cette décision va compromettre l'équilibre budgétaire des associations bénéficiaires qui avaient inscrit dans leur budget cette somme et n'ont d'autres possibilités de financer cette part de salaire qu'elles versent à leurs professionnels dont le poste est éligible à cette aide. Il lui demande de bien vouloir différer l'application de cette mesure qui n'a pu être anticipée par les associations concernées lors de l'établissement de leur budget 2003.

### Texte de la réponse

La régulation budgétaire à laquelle le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a dû faire face en 2003 a rendu nécessaire de procéder à des ajustements dans les subventions à l'emploi associatif versées au titre du FONJEP. Les mesures qui ont été arrêtées ont fait l'objet d'une concertation avec le bureau du FONJEP. Elles ont été marquées par le souci de limiter le plus possible leur impact sur les associations concernées. Les postes FONJEP vacants ont été gelés, ce qui représente en équivalent temps plein 40 postes sur les 3 475 postes financés en 2003 au titre du ministère chargé de la jeunesse (soit 1,15 % du total). La subvention annuelle, qui s'élève en principe à 7 320 euros, a été diminuée de 150 euros et ramenée à 7 170 euros (soit une baisse de seulement 2 %). La quasi-totalité des aides à l'emploi associatif a donc été préservée dans une conjoncture particulièrement difficile. Dès 2004, le montant normal de la subvention sera rétabli. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2004 prévoit la création de quarante postes FONJEP supplémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29360

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2003, page 9139

**Réponse publiée le :** 3 février 2004, page 879